

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT que le transit de véhicule d'un poids supérieur à 3,5 T dans la rue de la Jonquille à Wittenheim génère une nuisance importante aux riverains et aux usagers,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue de la Jonquille pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de plus de 3,5 T est interdite dans la rue de la Jonquille, exception faite des véhicules appartenant à la Ville de Wittenheim, les livraisons, véhicules de secours, les véhicules de collecte d'ordures ménagère et véhicules bénéficiant d'autorisation particulière de la Ville de Wittenheim (Déménagement, travaux...)

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- M. le Procureur de la République de MULHOUSE – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 rue du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 3 octobre 2024
Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Ginette RENCK

